



Membres en exercice :	27
-----------------------	----

Membres présents :	22
--------------------	----

Vote pour :	20
-------------	----

Vote contre :	00
---------------	----

Abstention :	04
--------------	----

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, Maire, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien, SORIMOUTOU Katia (départ 12h53) (1^{er} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents :

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

BUDGET EAU : AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que la comptabilité M 14 fait obligation aux collectivités d'affecter le résultat du compte administratif, quand ce dernier est excédentaire à la section de fonctionnement.

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de

DELIBERATION n° 41

N° d'Inscription au Registre

- 20/05/ 41

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID : 971-219711116-20200725-M20200541-DE

N° d'affichage :

SEC/2020/05/24
COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ses points IV, V, VI et VIII de l'article 4 fixant la date limite de **vote du budget** pour l'exercice 2020, au 31 juillet

Où l'exposé de madame le Maire,

DECIDE, à la MAJORITE (4 ABSTENTIONS)

Article 1 : D'AFFECTER le résultat du Compte Administratif de 2019 du budget « Service EAU » d'un montant de 30 272.31€ au **002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)**

Article 2 : DE DONNER à Madame le Maire pouvoir pour signer les actes et entreprendre toutes démarches s'y rapportant

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 25 Juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire

[Signature]
Jeanny MARC